



Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

---

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

### Délibération n°4 / 16032023

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 28

Exprimés : 33

Date de la convocation : le 10 mars 2023  
Acte exécutoire à compter du : le 17 mars 2023  
Date de publication : le 22 mars 2023

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 28

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, PARELLO Salvatore, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Etaient absents avec procuration : 05

MMES et MM : HOLTZ Emmanuel (Procuration à M. SZYMANSKI Arnaud), HERR Nadia (Procuration à Mme IALLONARDO Géraldine), HAAS Juliette (Procuration à Mme ADAM Gabrielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. LEONARD Cédric), MEDDAHI Fatima (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth).

Etaient absents sans procuration : /

Etaient absents non excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance :

M. ZETTL Francis (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

#### 4 FINANCES ET BUDGET

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : MUNIER Eric

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de l'ensemble des collectivités territoriales, réglementé par la loi « NOTRe » qui accentue l'information des assemblées délibérantes pour les collectivités de plus de 10 000 habitants car il comporte une présentation de la collectivité et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le ROB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Maire, prenant en compte les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB présenté est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication. Il est à noter que comme d'accoutumée, le débat est consigné dans une délibération spécifique.

Le document complet est annexé au présent rapport.

Interventions de : MM LEONARD, DALLA FAVERA, DIEUDONNE, PARELLO et MUNIER.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la tenue du rapport d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2023.

---

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 17 mars 2023



Le Maire,  
Eric MUNIER

Le secrétaire de séance,  
Francis ZETTL

